



Projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay

Mémoire



Octobre 2020



À PROPOS DU PORT DE SAGUENAY

Le Port de Saguenay est le seul port public de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et l'une des 17 administrations portuaires canadiennes. Grâce à son quai accessible à l'année, offrant une profondeur d'eau de 14 mètres à marée basse et des accès directs aux réseaux ferroviaires et autoroutiers nord-américains, l'Administration portuaire du Saguenay est un actif stratégique pour le développement du Québec et du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Il permet d'alimenter efficacement la grande industrie régionale en matières premières et de faciliter l'exportation sur les marchés internationaux.

Disposant d'un des plus vastes sites industrialo-portuaires au Canada avec plus de 11,7km² de terrains dédiés à la grande industrie, le Port de Saguenay est un levier de développement économique important pour la région. Cette zone a été développée conjointement au cours des dernières années avec le Gouvernement du Québec, le Gouvernement du Canada et la Ville de Saguenay. Elle est stratégiquement positionnée pour accueillir et répondre aux besoins de grande capacité des industries désirant s'établir au cœur d'un centre énergétique renouvelable propulsé à l'hydroélectricité et utiliser le transport maritime pour rejoindre leurs marchés.

Grâce à son souci constant d'implanter des projets selon les plus hauts standards de l'industrie, le Port de Saguenay permet de faire du développement économique d'envergure, tout en ayant un impact positif global à l'échelle mondiale.

1. Mise en contexte

Piloté par GNL Québec, le projet de construction d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel (Énergie Saguenay) est situé au cœur de la Zone industrialo-portuaire de Saguenay.

Dans ses grandes lignes, le projet Énergie Saguenay vise la construction, sur le site, de trois grands types de composantes : des installations de liquéfaction de gaz naturel, des réservoirs de stockage du GNL et des infrastructures maritimes permettant de transférer le gaz naturel liquide sur des navires-citernes spécialement conçus à cet usage. Ce projet repose sur un investissement évalué à 9 G\$ canadiens.

Le projet Énergie Saguenay se démarque de tous les autres projets de GNL à travers le monde puisqu'il sera alimenté à 100% en hydroélectricité. Couplée au climat frais du Québec, cette alimentation à l'énergie renouvelable en fera l'usine de liquéfaction avec la plus faible empreinte environnementale au monde.

Grâce à l'utilisation d'hydroélectricité propre et renouvelable, afin d'alimenter le procédé de liquéfaction, l'usine Énergie Saguenay émettra ainsi 84% moins de GES qu'une usine comparable située aux États-Unis. Le projet Énergie Saguenay s'appuie sur la vision d'établir un nouveau standard au sein de son industrie. Il a aussi l'ambition de devenir le premier projet carboneutre de ce type, devenant ainsi une référence pour les projets à venir sur la zone industrialo-portuaire.

Dans le cadre des audiences publiques, nous désirons rappeler l'importance stratégique de ce projet autant pour la région que pour le développement de la zone IP et pour la pérennité du Port de Saguenay. Ce projet arrive à un



moment charnière pour le Saguenay-Lac-Saint-Jean, alors que la diversification économique est cruciale pour augmenter le nombre d'emplois disponibles et inverser la tendance démographique.

L'arrivée d'Énergie Saguenay se veut également un projet déterminant pour améliorer et pérenniser les infrastructures maritimes du Port de Saguenay.

2. POURQUOI EST-CE UN PROJET AUSSI IMPORTANT?

2.1. Un projet essentiel au développement et au rayonnement de la Zone industrialo-portuaire de Saguenay

La Zone industrialo-portuaire de Saguenay, reconnue par le gouvernement du Québec dans le cadre de la Stratégie maritime, arrive à un point stratégique de son développement alors qu'elle s'apprête à accueillir ses premiers projets d'envergure.

Le développement de cette zone industrialo-portuaire, planifié depuis 30 ans par les acteurs socio-économiques de la région, s'est hissé au sommet des priorités régionales en raison de son caractère mobilisateur et de l'importance de ses retombées. Elle a d'ailleurs officiellement été ciblée comme priorité régionale lors d'une vaste consultation auprès de 400 intervenants du Saguenay-Lac-Saint-Jean, commandée par le Gouvernement du Québec en juin 2020.

Au cours des prochaines années, des efforts importants seront consentis, notamment en collaboration avec Investissement Québec, pour mettre l'accent sur le démarchage de nouveaux projets industriels à l'international. L'arrivée d'un joueur d'envergure tel que GNL Québec permettra ainsi de consolider les infrastructures de la zone IP à ce stade névralgique et positionner



avantageusement le site à l'échelle mondiale. L'implantation d'un complexe de liquéfaction de gaz naturel liquéfié serait une carte de visite unique pour attirer de nouveaux projets.

En effet, la Zone IP de Saguenay possède une très grande capacité énergétique qui sera maximisée par l'arrivée du projet Énergie Saguenay. En plus de son approvisionnement en gaz naturel, le complexe nécessite la construction d'une ligne électrique de 347 KV, offrant ainsi un potentiel important pour les projets industriels à venir.

En additionnant ce haut potentiel hydroélectrique, l'approvisionnement de haute capacité de gaz naturel, l'implantation d'un complexe de liquéfaction et le fait d'être la plus grande région à produire de la biomasse forestière, la Zone IP de Saguenay deviendrait inévitablement le site industrialo-portuaire avec la plus grande capacité énergétique au Québec, et assurément l'un des plus importants au Canada.

Ce projet s'inscrit dans notre vision de développement, soit celle d'accueillir les meilleurs projets de classe mondiale.

2.2. Un projet porteur pour la pérennité de l'APS

Un des grands avantages du projet Énergie Saguenay est qu'il permet de mettre en place de nouvelles infrastructures multiusagers et de maximiser l'utilisation des infrastructures actuelles de l'Administration portuaire de Saguenay. Ainsi, l'arrivée d'Énergie Saguenay vient justifier ces nouveaux investissements et facilitant la mise en place des améliorations du quai Marcel-Dionne (augmentation de la capacité portante du quai, ajout d'un poste à quai et d'une rampe de chargement et déchargement), et la construction d'un corridor d'accès aux terrains de la zone IP grâce au financement lié à l'utilisation.



Tel que mentionné précédemment, ces projets d'infrastructures sont stratégiques pour le développement de la région et ont été priorisés par le milieu socio-économique parmi de nombreux autres projets lors de la dernière consultation du Gouvernement du Québec. L'ajout de ces infrastructures est réclamé depuis de nombreuses années par l'industrie régionale afin d'améliorer la compétitivité des entreprises et offrir de nouvelles possibilités de développement.

Le projet Énergie Saguenay, à titre de nouveau locataire des terrains de l'APS, viendrait ainsi contribuer à consolider la pérennité des activités portuaires à long terme grâce au revenu généré au Port de Saguenay (location du terrain, droits de port et utilisation des infrastructures). À titre d'exemple, le chemin d'accès qui sera construit pour atteindre les installations d'Énergie Saguenay, permettra un accès direct aux propriétés foncières du Port. Il s'agit d'une valeur ajoutée pour le développement de la zone IP.

Comme avec l'ensemble des locataires sur son territoire, l'APS s'assure que le projet soit développé de façon optimale et durable, et ce, du début à la fin. À cet égard, les terrains sont toujours en location pour de longues durées. Les termes varient et dépendent du type de projet, de ses besoins et de la vision de développement de la zone IP. Selon l'ampleur du projet, un fonds ou des garanties suffisantes visant la réhabilitation et le démantèlement à l'expiration sont prévus au bail. Ainsi, l'APS possède l'assurance que ses terrains seront remis à leur état initial au terme de chacun des développements industriels. Le locataire est entièrement responsable de la réhabilitation environnementale nécessaire, sous la supervision de l'APS. Il s'agit, pour l'organisation, d'une condition essentielle au bon développement de son territoire.



Les retombées financières pour l'APS seront importantes. Elles auront pour effet d'améliorer le positionnement de l'APS et de sa zone IP, alors que l'organisation s'apprête à lancer une démarche de prospection internationale pour attirer l'attention des investisseurs sur son site unique. Ces investissements en infrastructures viendront aussi soutenir les entreprises régionales et aideront le Port à remplir sa mission première, soit celle de favoriser le développement économique régional et supporter les échanges commerciaux du Canada.

Dans cette vision de développement, le Port de Saguenay s'assure de consolider la fondation d'une démarche de développement durable sur l'ensemble de son territoire et de ses opérations. Le Port s'implique aussi avec le promoteur et les acteurs concernés du milieu afin de s'assurer de la meilleure harmonisation possible des activités (aménagement du territoire, sécurité publique, etc.).

Proactivement, afin d'être à l'écoute de son entourage, l'APS s'est aussi dotée d'un comité de bon voisinage ainsi que d'une plateforme permettant l'échange direct entre l'APS et les citoyens, afin que ceux-ci puissent partager leurs préoccupations ou signaler un enjeu. Le Port concrétise ainsi sa volonté de créer un canal de communication fort et durable entre son organisation et la communauté.

La sécurité et la sûreté au cœur du développement du projet

En vertu de la *Loi maritime du Canada*, le Port de Saguenay établit des pratiques et procédures rigoureuses qui doivent être suivies par l'ensemble des usagers. Ces pratiques et procédures sont revues continuellement par l'APS et elles sont adaptées aux différentes opérations et interactions maritimes.



À l'instar de l'ensemble des projets qui se développent sur son territoire, le Port a suivi de près l'élaboration du projet Énergie Saguenay, notamment sur le plan de la sûreté et de la sécurité du transport maritime.

Le souci du détail et le professionnalisme de l'équipe d'Énergie Saguenay, tant au niveau de la construction et de l'opération de l'usine que sur l'aspect maritime, nous permettent de constater que le projet repose sur des fondamentaux rigoureux, et surtout, qu'il s'harmonise avec les activités au Port de Saguenay.

Le projet Énergie Saguenay dispose d'une superficie de terrain suffisante pour assurer la construction et l'exploitation en toute sécurité du projet proposé, ce qui justifie en partie le choix de Saguenay pour l'implantation du complexe. Comme il est requis pour tous les exploitants d'installations maritimes sur le territoire de l'APS, Énergie Saguenay possède son propre plan de sûreté spécifique à ses installations et partagé avec la sécurité publique de Saguenay. L'APS possède quant à elle un plan de sûreté global approuvé par Transports Canada et répondant au code International Ship and Port Facility Security (ISPS), chapeauté par l'Organisation maritime internationale (OMI). Ce plan de sûreté est partagé également avec la sécurité publique de Saguenay, avec qui l'APS collabore étroitement. Ce plan est obligatoirement mis à jour lorsque surviennent des changements dans les activités ou les infrastructures du Port. La coordination des premiers intervenants et des différents usagers est donc efficacement assurée en tout temps. Elle est également renforcée par la présence de ces intervenants au comité de gestion des risques de la zone IP, piloté par Ville de Saguenay. De plus, comme prescrit dans le plan de sûreté de l'APS et au cœur de la *Loi sur la sûreté du transport maritime*, l'APS préside un comité de sûreté auquel participe chaque installation maritime sur son



territoire, et ce, afin de bien coordonner les opérations et la sécurité des usagers. Énergie Saguenay siègera ainsi obligatoirement sur ce comité.

Tel qu'indiqué préalablement, la sécurité publique de Saguenay demeure le principal coordonnateur pour les interventions d'urgence sur le terrain. À cet effet, la Ville possède un plan de mesures d'urgence qui prend en considération autant le plan global de l'APS que les plans respectifs des locataires de la zone IP, tel qu'Énergie Saguenay.

L'accès aux installations terrestres et maritimes du projet sera limité et contrôlé. Comme les activités auront lieu au cœur de la zone de juridiction du Port de Saguenay, c'est l'APS qui sera responsable de la gestion du trafic maritime dans la zone. Ainsi, chaque mouvement de navire entrant ou sortant de la zone de juridiction en provenance ou quittant les installations maritimes du Port devra, au préalable, obtenir l'autorisation de l'APS pour tout mouvement. C'est l'APS qui sera responsable de tous les déplacements de navires dans cette zone, selon la réglementation en vigueur, et qui sera responsable d'appliquer une zone de restriction sécuritaire autour des méthaniers. La navigation dans la zone de juridiction de l'APS est également encadrée par la réglementation stricte de Transports Canada, découlant de la *Loi maritime du Canada*.

Hors des limites de la zone de juridiction du Port de Saguenay, la navigation dans le Saguenay s'effectue en collaboration avec plusieurs partenaires clés tels que Transports Canada, la Garde côtière canadienne, l'Administration de pilotage des Laurentides et la Corporation des pilotes du Bas-Saint-Laurent. Comme pour chaque navire commercial transitant par le Saguenay, les pilotes québécois d'expérience de la Corporation seront responsables du pilotage de chaque navire lors du transit entre Les Escoumins et Grande-Anse, tel que



prescrit par la *Loi sur le pilotage*, assurant une route sécuritaire aux navires-citernes à tout moment de l'année et selon toutes les conditions de navigation.

Le projet Énergie Saguenay a par ailleurs été soumis au processus d'examen TERMPOLE, sous la supervision de Transports Canada. Le TERMPOLE a d'abord été conçu comme un examen indépendant et non obligatoire, donc réalisé à la demande du promoteur, de la sécurité de la navigation des projets proposés. Il tient compte des pratiques exemplaires de l'industrie, des programmes et services maritimes et du cadre réglementaire canadien. L'APS a été consultée au long de ce processus afin de s'assurer qu'il respecte les exigences du Port de Saguenay.

2.3. Un projet catalyseur pour le développement du Saguenay Lac-Saint-Jean

Au-delà des importantes retombées pour le Port de Saguenay et sa zone industrialo-portuaire, c'est l'ensemble de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean qui profitera de l'arrivée du projet Énergie Saguenay. Les retombées économiques et fiscales représentent des centaines de millions de dollars, auxquels s'ajoutent des milliers d'emplois directs et indirects pendant la construction et les opérations.

Il s'agit d'une opportunité unique de diversification pour une région telle que le Saguenay-Lac-Saint-Jean, qui vit d'importants défis démographiques, de rétention et d'attraction de nouveaux talents. En effet, l'arrivée de cette industrie serait une occasion privilégiée pour développer un savoir-faire régional spécialisé dans la production et le transport de GNL. Comme pour tout projet de cette envergure, il alimentera et développera nos PME régionales liées à la construction et au maintien des actifs industriels (équipementiers, ingénierie, consultants), en plus de créer des opportunités dans des



technologies de pointe à l'échelle mondiale. La région possède une base industrielle forte, un héritage qu'elle peut mettre à profit dans ce projet. Cette nouvelle expertise peut aussi se transformer en de nouveaux créneaux de recherche et de formation, de pair avec les maisons d'enseignement de la région.

Plus encore, l'arrivée de ce projet rappelle toute l'importance de l'exceptionnel canal de navigation qu'est la rivière Saguenay. Depuis plus de 100 ans, ce canal agit comme la colonne vertébrale de la région et a été un pilier de son développement et de son rayonnement. La rivière Saguenay a été un vecteur pour la création de milliers d'emplois de qualité et a assuré la pérennité d'une région entière et de ses familles. Ce fort héritage industriel, jumelé à la synergie unique présente entre les différents partenaires régionaux (promoteur, sécurité publique, administration municipale, administration portuaire, société de développement économique, etc), font de Saguenay le meilleur endroit pour développer ce type de projet d'envergure.

CONCLUSION

L'Administration portuaire du Saguenay en profite pour réitérer la pertinence et l'importance de ce projet stratégique pour le positionnement de la Zone IP de Saguenay à l'échelle régionale et internationale, et plus encore, pour diversification et la relance économique du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

GNL Québec s'inscrit dans la vision de développement du Port de Saguenay, en présentant un projet visant à répondre aux meilleures pratiques mondiales de sa catégorie. C'est également avec ce souci constant d'excellence que GNL Québec propose un projet qui s'assure de mettre en place les plus hauts standards de sécurité de l'industrie, qui s'ajoute à une réglementation canadienne parmi les plus rigoureuses au monde.

Il s'agit, pour le Port de Saguenay, d'une opportunité de se démarquer et de se distinguer à l'échelle internationale par la qualité de sa zone industrialo-portuaire et son impressionnant savoir-faire.

/// L'Administration portuaire du Saguenay confirme aux instances gouvernementales qu'il s'agit :

- **D'un projet essentiel pour le développement de la Zone industrialo-portuaire de Saguenay ;**
- **D'un projet porteur pour la pérennité du Port de Saguenay ;**
- **D'un projet qui répond aux plus standards de sécurité ;**
- **D'un projet catalyseur pour de nouveaux créneaux d'excellence et la vitalité économique du Saguenay-Lac-Saint-Jean.**

